

**PROCES-VERBAL REDUIT
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2017**

REPUBLIQUE FRANCAISE – DÉPARTEMENT DU VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT DE PONTOISE - VILLE D'OSNY

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil Municipal du jeudi 6 avril 2017.

Le six avril deux mille dix-sept à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le trente et un mars deux mille dix-sept s'est réuni en séance publique.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

Mme Murielle DUFLOS, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Nicole SIEPI, M. David AIME, Mme Sylvie GUIGON, M. Jean-Claude PINQUET, M. Abdelmalek BENSEDDIK, Mme Christine ROBERT, M. Claude MATHON, Adjoint.

M. Maurice CZARNECKI, Mme Maryse GINGUENE, M. Daniel HEQUET, M. Chaouki BOUBERKA, M. Jean-Marc CHAILLIOU, Mme Virginie BUSSON, M. Franck GAILLOT, Mme Christelle BENDADDA, M. Marcel LALLIOT, Mme Barbara LEVESQUE, Mme Jeannine VATIN, Mme Céline LAURENT, M. Dominique COUVREUR, Mme Patricia DESBATS, M. Pascal-Eric LALMY, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

Mme Anne-Marie BESNOUIN	à	Mme Maryse GINGUENE
Mme Caroline OLIVIER	à	M. Jean-Yves CAILLAUD
Mme Laurence TEREKENKO	à	M. Daniel HEQUET
M. Sylvain LANDEMAINE	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Jennifer BALLAND	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Armandine MARTINEZ	à	M. Abdelmalek BENSEDDIK
M. Lionel ROUX	à	Mme Céline LAURENT
M. Laurent ACHITE-HENNI	à	Mme Jeannine VATIN

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. David AIME

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

078.04.2017 URBANISME – REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DEBAT SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Prend acte de la tenue du débat prévue par l'article L.153-12 du code de l'urbanisme sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

079.04.2017 AFFAIRES GENERALES

DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

PREND ACTE des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la réunion de l'assemblée communale du 2 février 2017.

080.04.2017 FINANCES

DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Décide à l'unanimité de reconduite pour 2017 les taux d'imposition de la taxe d'habitation et des taxes foncières votés en 2016 soit :

- Taxe d'habitation : **13,75%**
- Taxe Foncier bâti : **25,00%**
- Taxe Foncier non bâti : **74,59 %**

Ces taux seront portés sur l'état n° 1259 TH –TF à venir.

081.04.2017 FINANCES

SUBVENTIONS 2017 A VERSER AUX ASSOCIATIONS, C.C.A.S. ET CAISSE DES ECOLES

Décide à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » de verser les subventions aux associations, C.C.A.S. et Caisse des écoles suivant le tableau ci-dessous pour un montant total de 236 475 €.

Imputation		Libellé	Montant 2016	Montant 2017
20	657361	Caisse des écoles (CDE)	45 000	45 000
		Total compte 20 657361	45 000	45 000
520	657362	Centre communal d'Actions sociales (CCAS)	71 400	71 400
		Total compte 520 657362	71 400	71 400
020	6574	PERSONNEL		
		Amicale des agents communaux	27 040	27 040
		D.G. 95	100	100
		Total compte 020 6574	27 140	27 140
20	6574	SCOLAIRE		
		Ass.sport.cult.St Exupéry	700	700
		Ass.socio.cult.Lameth	700	970
		Ass sport.et sociocult. Immarmont Evasion	1 470	1 000
		Ass P.Roth Primaire	600	700
		Ass. Sportive La Bruyère	400	400
		Ass. sportive et culturelle maternelle charcot	600	700
		Association Sportive P.E.Victor	425	425
		Foyer Socio Éducatif Nicolas Flamel	300	300

		Ligue contre le cancer	380	380
		Ass. Sport et culturelle élém. Rav	500	500
		Foyer Socio Éducatif Collège La Bruyère	300	300
		Total compte 20 6574	6 375	6 375
30	6574	CULTUREL		
		Arlequin du pavé	120	120
		Association généalogique et historique de Ménuicourt et Osny	80	80
		Codevota F.N.C.T.A.	850	850
		Gospel St Pierre d'Osny	750	750
		Histoire du patrimoine du Vexin	100	100
		Jazz au fil de l'oïse	2 130	2 000
		Les amis de Grouchy	750	850
		Les amis du musée des sapeurs-pompiers	500	500
		Osny images	550	500
		Osny-Philatélie	120	100
		Point d'orgue	350	300
		St historique et archéologique de Pontoise	100	100
		Polyph'Osny	0	500
		Vidéosny	750	400
		Total compte 30 6574	7 150	7 150
024	6574	FETES ET CEREMONIES		
		A.M.O.	16 150	16 500
		Ass.parois. St Pierre d'Osny	260	260
		Club du chevron	0	0
		Franco-Portugais	220	0
		Lys d'or	1 100	1 400
		Les P'tits Bouchons d'Osny	90	90
		Mempôkap	340	500
		Model's Club	130	0
		Osny Ouest	680	680
		Salsar'osny	340	340
		Scouts de France	430	430
		Tarot Osny club	60	60
		Tiags en folies	390	450
		Union nationale des combattants	720	700
		Total compte 024 6574	20 910	21 410
112	6574	POLICE MUNICIPALE		
		Association féline de Pontoise	800	800
		Total compte 112 6574	800	800
40	6574	SPORT		
		BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	2 800	2 800
		Boules Lyonnaises	700	en attente de dossier complet
		Boxe Thaïlandaise	500	en attente de dossier
		Entente cycliste Osny-Pontoise	900	900
		Osny football club	27 500	27 500
		Espoirs gymniques d'Osny	2 800	2 800
		Hand ball (EX-EAQUO)	850	1 000
		Judo club Osny	3 900	3 900
		As karaté Osny	1 000	900
		Natation (O.C.N.M.)	4 000	4 000
		Osny pétanque	500	400
		Rando découverte amitié	200	200
		Tennis (A.T.L.O.)	4 000	4 000
		Tir à l'arc (Les archers de Grouchy)	1 800	1 800
		Volley (A.V.O.P.)	2 550	2 300
		Aso Gymnastique volontaire	700	600
		Total compte 40 6574	54 700	53 100
522	6574	ACTIONS EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET ADOLESCENCE		
		Association communauté d'Osny (A.C.O.)	1 275	1 300
		Assoc. Tous Ensemble pour la Réussite et l'Avenir (TERA)	425	
		Conseil citoyen		800
		Couleurs d'avenir		800
		Total compte 522 6574	1 700	2 900
61	6574	SERVICE EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES		
		Fils d'argent	1 020	1 200

	Total compte 61 6574	1 020	1 200
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNUELLES	119 795	120 075
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE	236 195	236 475
	<u>Subventions versées sur projets en 2016</u>		
	Tennis (A.T.L.O.)	200	
	Judo club Osny	300	
	BMX Club Osny (OSNY BICROSS CLUB)	200	
	<u>Provisions pour subventions sur projets en 2017</u>		
	Secteur scolaire		0
	Secteur culturel		0
	Secteur fêtes et cérémonies		410
	Secteur sport		1 900
	Secteur jeunesse		
	Secteur vie des quartiers (projets à définir)		1 800
	TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CCAS ET CDE (AVEC PROJETS)	236 895	240 585

082.04.2017 FINANCES

DECISION MODIFICATIVE N° 1

Adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 de la commune : virements d'équilibre.

083.04.2017 FINANCES

DEMANDE DE GARANTIE POUR LE REMBOURSEMENT DU PRET N° 59 287 SOUSCRIT PAR EMMAUS HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 275 LOGEMENTS RESIDENCE DE LA VIOSNE ROUTE DE CERGY

Décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 233 000 euros souscrit par l'Emprunteur Emmaüs Habitat, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 59 287, constitué de deux lignes du prêt.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

084.04.2017 FINANCES

DEMANDE DE GARANTIE POUR LE REMBOURSEMENT DU PRET N° 59 454 SOUSCRIT PAR EMMAUS HABITAT AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS POUR LA REHABILITATION DE 92 LOGEMENTS RESIDENCE DE LA VIOSNE ROUTE DE CERGY

Décide à l'unanimité d'accorder sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1315 500 euros souscrit par l'Emprunteur Emmaüs Habitat, auprès de la Caisse des dépôts et consignations selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 59 287, constitué d'une ligne du prêt.

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Le conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

085.04.2017 LOGEMENT - CONVENTION DE RESERVATION DE 73 LOGEMENTS ENTRE EMMAUS HABITAT ET LA COMMUNE D'OSNY – GARANTIE EMPRUNTS OPERATIONS DE REHABILITATION DE 275 et 92 LOGEMENTS - RESIDENCE DE LA VIOSNE, ROUTE DE CERGY, OSNY

Approuve à l'unanimité la convention de réservation de 73 logements sociaux qui définit les modalités pratiques des attributions des droits de réservation sur les logements et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents s'y rapportant.

**086.04.2017 RESSOURCES HUMAINES
MEDECINE PREVENTIVE – SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'INTERVENTION D'UN PSYCHOLOGUE DU TRAVAIL AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE**

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à l'intervention d'un psychologue du travail avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile de France.

Le protocole est consenti pour une durée de 3 ans, non renouvelable.

La dépense est fixée à :

- pour un entretien individuel (jusqu'à 1h30) : 158 euros
- pour une demi-journée d'entretiens individuels et/ou collectifs, ou réunions : 314 euros
- pour la journée entière : 628 euros

**087.04.2017 RESSOURCES HUMAINES
DETERMINATION RATIOS AVANCEMENTS DE GRADE**

Décide à l'unanimité de fixer les ratios des avancements de grade comme suit :

Adjoint d'animation		
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe		100%
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe		25%

Animateur		
Animateur principal de 2 ^{ème} classe		100%
Animateur principal de 1 ^{ère} classe		100%

Adjoint technique territorial		
Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe		100%
Adjoint technique territorial principal de 1 ^{ère} classe		25%

Agent de maîtrise		
Agent de maîtrise principal		25%

Technicien		
Technicien principal de 2 ^{ème} classe		100%
Technicien principal de 1 ^{ère} classe		100%

Ingénieur		
Ingénieur principal		100%
Ingénieur hors classe		100%

Adjoint administratif territorial		
Adjoint administratif territorial principal de 2 ^{ème} classe		100%
Adjoint administratif territorial principal de 1 ^{ère} classe		25%

Rédacteur		
Rédacteur principal 2 ^{ème} classe		100%

Rédacteur principal de 1 ^{ère} classe	100%
Attaché	
Attaché principal	100%
Attaché hors classe	100%
Agent social	
Agent social principal de 2 ^{ème} classe	100%
Agent social principal 1 ^{ère} classe	25%
ATSEM principal de 2^{ème} classe	
ATSEM principal de 1 ^{ère} classe	25%
Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe	
Auxiliaire de puériculture principal de 1 ^{ère} classe	25%
Educateur Jeunes enfants	
Educateur principal de jeunes enfants	50%
IDE classe normale	
IDE classe supérieure	50%
Infirmier en soins généraux de classe normale	
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	50%
Infirmier en soins généraux hors classe	50%
Cadre de santé 2^{ème} classe	
Cadre de santé 1 ^{ère} classe	100%
Cadre supérieur de santé	100%
Psychologue de classe normale	
Psychologue hors classe	100%
Puéricultrice cadre de santé	
Puéricultrice cadre supérieur de santé	100%
Puéricultrice de classe normale	
Puéricultrice de classe supérieure	100%
Puéricultrice hors classe	100%
Assistant socio-éducatif	
Assistant socio-éducatif principal	50%
Chef de service de police municipale	
Chef de service de police municipale principal de 2 ^{ème} classe	100%
Chef de service de police municipale principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant territorial d'enseignement artistique	
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	100%
Assistant territorial d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	100%
Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	100%
Assistant de conservation principal de 1 ^{ère} classe	100%
Adjoint territorial du patrimoine	
Adjoint territorial du patrimoine principal de 2 ^{ème} classe	100%
Adjoint territorial du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	25%

Professeur d'enseignement artistique de classe normale	
Professeur d'enseignement artistique hors classe	100%

Educateur des APS	
Educateur des APS principal de 2 ^{ème} classe	100%
Educateur des APS principal de 1 ^{ère} classe	100%

Les ratios seront calculés à la règle de l'arrondi à l'entier le plus proche. Lorsque le chiffre derrière la virgule est 5, l'arrondi se fait à l'entier supérieur le plus proche.

088.04.2017 RESSOURCES HUMAINES CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Approuve à l'unanimité les créations et suppressions de postes suivants :

Postes à créer au 1^{er} mai :

- Technicien = 1
- ATSEM principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint social = 1

Postes à supprimer au 1^{er} mai 2017 :

- Technicien principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint social principal de 2^{ème} classe = 1

Postes à créer au 1^{er} juillet 2017 :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint technique principal de 1^{ère} classe = 1
- Adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe = 1
- Agent de maîtrise principal = 2
- ATSEM principal de 1^{ère} classe = 2
- Attaché hors classe = 1
- Auxiliaire de puériculture principal de 1^{ère} classe = 1
- Educateur principal de jeunes enfants = 1
- Rédacteur principal de 1^{ère} classe = 1

Postes à supprimer au 1^{er} juillet 2017 :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe = 1
- Adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe = 1
- Agent de maîtrise = 2
- ATSEM principal de 2^{ème} classe = 2
- Attaché principal = 1
- Auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe = 1
- Educateur de jeunes enfants = 1
- Rédacteur = 1

Postes à créer au 1^{er} octobre 2017 :

- Adjoint administratif principal de 1^{ère} classe = 1

Postes à supprimer au 1^{er} octobre 2017 :

- Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe = 1

089.04.2017 URBANISME – AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE ET D'UN DOSSIER SPECIFIQUE POUR LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC : LOCAUX 24 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire ou sa 1^{ère} adjointe à déposer une déclaration préalable et un dossier « d'accessibilité et de sécurité ERP » en vue de la création d'un cabinet médical sis 24 rue du Docteur Schweitzer au nom et pour le compte de la commune, et à signer tout acte relatif à l'instruction de ces demandes.

090.04.2017 URBANISME

AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE LIE A L'IMPLANTATION D'UN BATIMENT MODULAIRE AU SEIN DU GROUPE SCOLAIRE LAMETH (côté maternelle)

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire lié à l'implantation d'un bâtiment modulaire dans le groupe scolaire Lameth, au nom et pour le compte de la commune, et d'autoriser la 1^{ère} adjointe au maire et/ou le 6^{ème} adjoint au maire, à signer tout acte relatif à ce dossier.

091.04.2017 URBANISME – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME / ZAC DE LA DEMI-LIEUE : BILAN DE LA CONCERTATION PUBLIQUE

Approuve à l'unanimité le bilan favorable de la concertation publique relative au dossier de modification du plan local d'urbanisme.

092.04.2017 URBANISME - FONCIER – APPROBATION DE LA PROMESSE DE VENTE ET DE LA VENTE ULTERIEURE DES PARCELLES BATIES CADASTREES AM N° 41, 40, 39, 34, 31, 225 SISES 13, 11, 5, 3, 1 RUE DE PONTOISE A LA SOCIETE NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES

Approuve à la majorité, 4 abstentions du groupe de l'opposition « Osny pour vous avec vous » :

- La signature d'une promesse de vente au prix de 780 000 €, des parcelles bâties cadastrées :
 - AM n° 31 d'une surface de 175 m², AM n° 34 d'une surface de 70 m², AM n° 225 d'une surface de 113m², AM n° 39 d'une surface de 148 m², AM n° 40 d'une surface de 150 m², AM n° 41 d'une surface de 305 m², situées rue de Pontoise,

avec la société NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, ayant son siège social, 25 Allée Vauban, CS 50068, 59562 LA MADELEINE ou avec toute société qu'elle aurait substituée dans le bénéfice de la promesse de vente, sous conditions suspensives suivantes :

- D'obtention d'un permis de construire valant permis de démolir exprès et définitif (purgé de tout recours),
- Condition de plafond du coût des démolitions : ce coût ne devant pas excéder 150 000 HT €
- Acquisition des parcelles voisines : AM n° 226,169, 38, 35, 37, 36 et 35.

La promesse de vente est consentie pour une durée expirant le 29 juin 2018. Elle pourra être prorogée selon les modalités indiquées dans le projet.

• Après la levée des conditions suspensives indiquées ci-dessus, la vente des parcelles bâties cadastrées AM n° 31, AM n° 34, AM n° 225, AM n° 39, AM n° 40, AM n° 41, situées rue de Pontoise, à. société NEXITY IR PROGRAMMES DOMAINES, ayant son siège social, 25 Allée Vauban, CS 50068, 59562 LA MADELEINE, au prix de 780 000 € (sept cent quatre -vingt mille euros) ou à toute société qu'elle aurait substituée.

L'acquéreur prend à sa charge tous les frais inhérents à la signature des différents actes et de géomètre, s'il y a lieu.

Autorise Monsieur le Maire ou le 6^{ème} Adjoint au maire à négocier, le cas échéant, les termes de la promesse de vente et à signer tous les actes liés à la promesse de vente et à la vente.

093.04.2017 BATIMENT

ACQUISITION D'UN PREFABRIQUE POUR L'ACCUEIL D'UNE CLASSE MATERNELLE A L'ECOLE LAMETH - DEMANDE D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES « ACQUISITION, A TITRE PROVISOIRE, DE PREFABRIQUES EN VUE DE L'OUVERTURE DE CLASSES DEMONTABLES ET TRAVAUX CONNEXES EN CAS DE LOCATION » AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

Décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le maire à solliciter l'aide départementale au taux maximum auprès du Conseil départemental du Val d'Oise en vue de l'acquisition d'un préfabriqué pour l'accueil d'une classe de maternelle à l'école Lameth et autorise Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

094.04.2017 BATIMENT

AVENANT N°3 AU MARCHÉ D'EXPLOITATION DES INSTALLATIONS THERMIQUES DES BATIMENTS COMMUNAUX.

Décide à l'unanimité de passer un avenant n°3 au marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux, attribué à la société DALKIA ILE DE FRANCE, afin d'intégrer un site supplémentaire : Gymnase La Bruyère 2, et ses matériels.

Les conditions financières liées à cet avenant n°3 sont précisées dans l'annexe jointe à la délibération et toutes les autres clauses du marché demeurent inchangées.

L'avenant n°3 prend effet à compter de sa notification et se termine à la même date que le marché de base.

095.04.2017 DEVELOPPEMENT DURABLE – PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE- ADHESION A LA CHARTE REGIONALE DE LA BIODIVERSITE – VALIDATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

Décide à l'unanimité :

- De confirmer la décision d'adhérer à la Charte Régionale de la Biodiversité et des milieux naturels, et s'engage à mettre en œuvre le plan d'actions en faveur de la biodiversité.
- D'autoriser le Maire à signer tous documents afférents à cette Charte régionale, et à solliciter toutes les subventions conditionnées par cette Charte.

096.04.2017 LOGEMENT - APPROBATION ET SIGNATURE DE LA CONVENTION D'EQUILIBRE TERRITORIAL

Approuve à l'unanimité la convention d'Equilibre Territorial, et autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

097.04.2017 POLITIQUE DE LA VILLE – APPROBATION DE L'ANNEXE AU CONTRAT VILLE RELATIVE A LA PREVENTION DE LA RADICALISATION

Approuve à l'unanimité l'annexe au Contrat Ville relative à la prévention de la radicalisation.

098.04.2017 SPORTS

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS AVEC L'ASSOCIATION OSNY FOOTBALL CLUB

Approuve à l'unanimité la convention d'objectifs et de moyens avec l'association « Osny Football Club » et le versement d'une subvention pour l'année 2017 d'un montant de 27 500 €.

099.04.2017 JEUNESSE – VIE DES QUARTIERS - MODIFICATION DU TARIF DES ACTIVITÉS

Approuvé à l'unanimité à compter du 1^{er} juillet 2017 :

→ Le maintien des tarifs par groupes de tarifs présentés dans le tableau ci-dessous :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Groupe 4	Groupe 5	Groupe 6	Groupe 7	Groupe 8	Groupe 9
1€	2€	3€	4€	5€	8€	10€	12€	15€

Ces tarifs correspondent à la participation des familles et sont facturés après application des pourcentages, selon les modalités de calcul suivant:

- Pour les prestations et visites culturelles, à 25% du prix TTC de la prestation sans prise en compte du prix du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,
- Pour les autres prestations, à 45% du prix TTC de la prestation sans prise en compte du coût du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,
- Pour les non Osnysois, à 75% du prix TTC de toutes les prestations sans prise en compte du coût du transport ni de l'encadrement et arrondi au groupe du tarif le plus proche,

→ Les tarifs des séjours et des mini-séjours :

QUOTIENTS	TARIFS JOURNALIERS DES SEJOURS
0 à 283 €	18,55 €
284 € à 365 €	22,10 €
366 € à 446 €	25,65 €
447 € à 528 €	29,45 €
529 € à 587 €	33,25 €
588 € à 620 €	34,90 €
621 € à 833 €	36,65 €
834 € et plus	38,50 €

→ Le tarif pour les « Week-ends familiaux » :

Groupe 5 :

5,00 € par jour/personne

→ Le maintien des tarifs complémentaires :

- Sorties supérieures à 200 km (aller-retour) sans prestation payante

Groupe 4 :

4,00 € par personne,

- Pique-niques et repas

Groupe 1 :

1,00 € par personne

→ Le maintien du droit d'entrée annuel

5,00 € par personne et par an plafonné à 15,00 € par famille et par an

Le coût d'adhésion est payable lors de l'inscription ou par paiement fractionné (5 € par trimestre). Il vaut pour l'année scolaire de fonctionnement de la structure (du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante).

100.04.2017 SCOLAIRE BOURSES COMMUNALES

Décide à l'unanimité de reconduire le montant de 65€ pour les bourses communales destinées aux élèves collégiens, lycéens, apprentis et étudiants, dont les familles sont aux quotients communaux 1 et 2, pour l'année scolaire 2016/2017.

Fait à Osny, le 12 avril 2017.



Pour le Maire absent, par délégation,

Jean-Yves CAILLAUD, adjoint au Maire